

DELIBERATION DD2022_130

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	47
Votants	68
Pouvoirs	21

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 18 novembre 2022

LE 24 novembre 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

IMPLANTATION D'UNE SIGNALÉTIQUE SUR LES CHEMINS PDIPR DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND PÉRIGUEUX - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

PRESENTS :

M. AUDI, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALOMON, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SERRE, M. BIDAUD, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. GASCHARD, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. AUZOU
M. DOBBELS donne pouvoir à M. COURNIL
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BARROUX donne pouvoir à M. MARSAC
Mme COURAULT donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme DOAT donne pouvoir à M. DELCROS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS

M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 024-200040392-20221124-DD2022_130-DE

DD2022_130
SLO

**IMPLANTATION D'UNE SIGNALÉTIQUE SUR LES CHEMINS PDIPR
 GRAND PÉRIGUEUX - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a décidé d'implanter une signalétique spécifique le long des chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée) afin de :

- améliorer le balisage son réseau de chemins de randonnée ;
- valoriser cette offre touristique ;
- renforcer la dynamique économique liée à cette activité ;
- valoriser le patrimoine à proximité des itinéraires.

Considérant que le plan de financement, de l'opération présentée ci-dessus, se décompose de la manière suivante :

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes		
Nature	Montant en €	Origine	Montant en €	%
Fourniture et pose du mobilier des itinéraires du PDIPR	82 640 €	Contributions publiques	82 640 €	
		Europe - FEADER LEADER	25 000 €	30.25 %
		Autofinancement	57 640 €	69.75 %
Total dépenses	82 640 €	Total recettes	82 640 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- D'approuver le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur de 25 000 € ;
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public ;
- D'autoriser le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

DD2022_130

Publié le

SLOW

ID : 024-200040392-20221124-DD2022_130-DE

Délibération publiée le 08/12/2022

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 08/12/2022

Périgueux, le 08/12/2022

Le Président,
Jacques AUZOU

